

ANNEE SCOLAIRE

2022-2023

Je soussigné

Représentant légal de :

Il est possible d'indiquer plusieurs enfants

DROIT A L'IMAGE

- autorise
 n'autorise pas

l'Association de la Musique Municipale de Riedisheim, représentée par son Président, à utiliser les supports – photographies, vidéos,... -

où figure mon fils / ma fille, ⁽¹⁾

où je figure, ⁽¹⁾

⁽¹⁾ *Barrer l'option inappropriée*

pris durant les activités de l'Association (cours, auditions, concerts...) pour :

- L'édition de supports pédagogiques internes à l'Association
- Des expositions
- La promotion de l'Association

Je suis informé que je ne pourrai recevoir aucune contrepartie – rémunération ou avantage en nature – pour cette autorisation de droit à l'image. Cette autorisation est valable pour la durée de l'année scolaire 2020-2021 et pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est incessible.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées par l'Association de la Musique Municipale de Riedisheim sont conservées à des fins organisationnelles pendant toute la période d'inscription de l'élève. Durant cette période, les données sont susceptibles d'être communiquées à des tiers :

- Conseil Départemental du Haut-Rhin pour les demandes de subvention
- CDMC pour les inscriptions aux évaluations départementales

Après la période d'inscription de l'élève, les données sont stockées pendant une période de 5 ans afin de pouvoir répondre à d'éventuelles demandes de l'élève concernant son parcours dans la structure (enseignement, diplôme...).

Les personnes concernées, peuvent à tout moment demander la consultation ou la rectification de leurs données personnelles, ainsi que leur suppression, dans la limite des besoins de traitement de la structure. Pour toute réclamation, se référer à l'autorité de contrôle compétente.

Par ma signature, je consens à l'Association de la Musique Municipale de Riedisheim, la possibilité d'utiliser mes données à caractère personnel à des fins de gestion des enseignements, de communications relatives au fonctionnement de la structure, de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, d'inscription aux évaluations départementales. Je prends acte de mon droit de retirer mon consentement à tout moment par l'envoi d'un courrier au responsable de la structure.

EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

Inscription - Paiement

Les élèves sont inscrits pour une année scolaire et la réinscription non automatique se fait en fin d'année scolaire. Dans le cas d'un arrêt au cours de l'année scolaire seul(s) le(s) trimestre(s) non commencé(s) ne sont pas dû(s). Tout trimestre entamé est dû dans son intégralité. Dans le cas d'un début au courant de l'année scolaire les montants sont recalculés au prorata avec des mois entiers.

Dans le cas de paiement par chèque bancaire, 3 chèques sont déposés en début de période et l'encaissement est effectué en octobre, janvier et avril. Dans le cas de paiement par prélèvement automatique, le paiement est effectué en 10 prélèvements d'octobre à juillet de l'année suivante. Dans le cas d'un arrêt en cours d'année un solde pourra être réclamé après recalcul des prélèvements effectués et des sommes dues. Dans le cas d'un rejet de prélèvement, les frais bancaires de 10 €uros seront facturés.

Absence de l'élève

Toute absence doit être signalée au secrétariat par téléphone – 03 89 62 99 23 – ou par mail - info@ammur.fr – ou directement au professeur. Une absence ou plusieurs absences ne peuvent en aucun cas entraîner un remboursement ou un avoir quel qu'en soit le motif.

Mesures sanitaires

En raison d'une situation sanitaire, l'Association pourra prendre des mesures ou devra appliquer des mesures sanitaires. Les élèves et leurs accompagnants devront se conformer à ces mesures qui ne pourront être une raison d'annulation de l'inscription. La continuité des cours pourra être assurée à distance par visio ou par mise à disposition de fichiers, notamment sur notre site web (exercices de FM,...). Le non suivi des cours par visio ou la non utilisation des fichiers mis à disposition ne pourra être un motif de remboursement ou de non-paiement.

En signant ce document j'atteste avoir pris connaissance des éléments concernant le droit à l'image, la protection des données personnelles et les extraits du règlement intérieur et je les accepte.

Fait à, le

Signature :